

Devenir certifié par l'Autorité des marchés financiers

En association avec le CNAM, First Finance, société de formation spécialisée dans les métiers de la banque et de la finance, propose de passer une certification imposée par l'AMF à tous les nouveaux collaborateurs des conseillers indépendants.

FONDEE il y a une quinzaine d'années, présente en France ainsi qu'à l'étranger (Londres, New-York, Hong-Kong ou encore Singapour), la société First Finance a formé plus de 40 000 professionnels dans les domaines de la banque et de la finance, dont 12 000 l'an passé. Pour cela, elle dispose de 25 ingénieurs pédagogiques issus de ces métiers et d'environ 150 intervenants extérieurs, recrutés pour leur expertise et leur expérience d'enseignement.

Pour les prestataires de services d'investissement (PSI)

Depuis peu, en collaboration avec le CNAM (Conservatoire national des arts et métiers) pour pouvoir couvrir de nombreuses grandes villes de l'Hexagone (Nantes, Lille, Bordeaux, Toulouse, Amiens...), la structure a développé un cursus de certification répondant aux exigences de l'Autorité des marchés financiers – examen certifié n° C1 le 1^{er} avril 2010 par l'AMF, en application de l'article 313-7-3 de son règlement général. « Cette nouvelle certification mise en place par l'AMF a pour but de garantir un minimum de connaissances à tous les acteurs du marché et s'inscrit dans une évolution réglementaire visant à mieux conseiller et protéger le client. Cette certification s'adresse aux prestataires de services d'investissement et

vient renforcer leur responsabilité, dans la même continuité réglementaire que la directive MIF, explique Hélène Chardoillet, responsable du projet chez First Finance. Les PSI ont une obligation d'évaluation des connaissances de leurs collaborateurs, soit en interne, selon une procédure formalisée, soit en externe, auprès d'un centre habilité par l'AMF, comme le nôtre. Cette évaluation est inspirée du dispositif britannique supervisé par le FSA (l'équivalent de l'AMF), déjà en cours depuis des années. Il s'agit en quelque sorte d'homogénéiser les standards des grandes places européennes. Le dispositif est très important, puisqu'il s'adresse à tous les collaborateurs amenés à traiter ou commercialiser les produits financiers dans la banque de détail, les sociétés d'investissement, les sociétés de gestion, les banques de financement et d'investissement, etc. Environ 20 000 à 30 000 professionnels devraient être concernés chaque année. »

Une obligation à partir du 1^{er} juillet

Ce nouveau dispositif est mis en œuvre le 1^{er} juillet 2010, et l'obligation doit être remplie dans les six mois qui suivent l'embauche. Quant à la certification, elle est valide à vie. Dans le cas des professionnels en place, une clause de grand-père les dispense de cette formalité. « Pour le CGPI, passer cette certification peut être une source de différenciation vis-à-vis de ses clients, qui se trouvent sécurisés. Par ailleurs, le conseiller met à jour ses connaissances en matière de déontologie ou de lutte antiblanchiment », relève Bernard Collet, responsable de l'examen de certification. Cet examen dure au maximum trois heures. Il s'agit d'un QCM de cent questions sur douze thématiques différentes, une moitié portant sur des connaissances réglementaires et l'autre moitié sur des connaissances techniques (les marchés financiers, la gestion pour compte de tiers ou encore les techniques de post-marché).

Afin que les professionnels puissent se préparer, First Finance propose différentes formules en e-learning et/ou en présentiel. Le coût s'élève à :
- 95 € pour l'examen seul ;
- 150 € pour l'examen et deux simulations en ligne ;
- 880 € pour l'examen, une formation en ligne avec e-learning, des fiches techniques et QCM, deux tutorats sur examens blancs ;
- 1 710 € pour l'examen, une formation en ligne avec e-learning, des fiches techniques et QCM, deux tutorats sur examens blancs, deux jours de formation en accompagnement accéléré ;
- 2 490 € pour un cursus approfondi (identique au précédent, mais avec cinq jours de formation).
« L'enseignement que nous proposons vise à acquérir des automatismes, explique Hélène Chardoillet. First Finance et le CNAM organisent des examens chaque semaine à Paris et une fois par mois en région. Il n'y a pas de limite de passages. » ■

Certification AMF par First Finance et le CNAM

POINTS FORTS

- 1 • L'expérience de First Finance dans la formation des professionnels de la banque et de la finance.
- 2 • L'association avec le CNAM, qui permet de délocaliser l'examen en région.

POINT FAIBLE

Le prix de la formation, notamment pour un cycle complet (2 490 €).

NOTRE AVIS

Même si elle ne concerne pas directement les CGPI, cette nouvelle certification va encore alourdir les charges des cabinets concernés.

Contact : Zahra Sabbahi
sabbahi@first-finance.fr
Tél. : 01 44 53 82 09
Hélène Chardoillet,
directeur projets certifiants
hchardoillet@first-finance.fr